



(11)

EP 2 481 320 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
01.08.2012 Bulletin 2012/31

(51) Int Cl.:
A47D 15/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12152532.3**

(22) Date de dépôt: **25.01.2012**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR
 Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Courtin, Delphine**
49320 Saint Saturnin Sur Loire (FR)

(74) Mandataire: **Godineau, Valérie**
Brema-Loyer
9, rue Edmé Mariotte
B.P. 70620
44306 Nantes Cedex 3 (FR)

(30) Priorité: 26.01.2011 FR 1150593

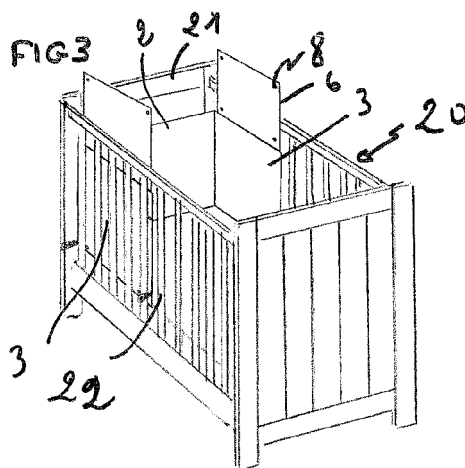
(71) Demandeur: **Plasti Temple**
49015 Angers (FR)

(54) **Tour de lit pour lit cage tel que lit a barreaux**

(57) Tour (1) de lit pour lit à barreaux, du type comprenant un corps principal formé d'un alignement d'au moins trois panneaux (2, 3) et des moyens de maintien desdits panneaux (2, 3) à l'état dressé en applique contre la face interne des parois (21, 22) de l'enceinte formant cage du lit.

Les moyens de maintien des panneaux (2, 3) du corps principal à l'état dressé comprennent au moins un

volet (6) solidaire du corps principal et des moyens (8) activables/désactivables de retenue d'au moins une partie dudit volet (6) à l'état rabattu sur lui-même ou sur le corps principal dans une position dans laquelle la partie de volet rabattue forme avec la partie du reste de tour de lit contre laquelle ladite partie de volet est rabattue, une boucle apte à entourer une partie d'une paroi de l'enceinte formant cage dudit lit cage.



Description

[0001] La présente invention concerne un tour de lit pour lit cage.

[0002] Elle concerne plus particulièrement un tour de lit comprenant, un corps principal formé d'un alignement d'au moins trois panneaux, à savoir un panneau central et deux panneaux latéraux reliés entre eux par l'un de leurs bords dit longitudinal, et des moyens de maintien des panneaux dudit corps principal à l'état dressé en applique contre la face interne des parois de l'enceinte formant cage du lit dans une position dans laquelle le panneau central et les panneaux latéraux sont respectivement positionnables en regard l'un, d'une paroi d'extrémité de l'enceinte formant cage, les autres, des parois latérales de l'enceinte formant cage.

[0003] Ces tours de lit sont destinés à empêcher l'enfant de se blesser au contact des parois de lit. Jusqu'à présent, pour maintenir les panneaux du corps principal du tour de lit à l'état dressé et en applique contre les faces internes des parois de l'enceinte formant cage du lit, on équipe les panneaux du tour de lit de liens que l'on lace autour d'un barreau du lit. Ces liens pourraient poser un problème amenant à une nouvelle réglementation.

[0004] Un but de la présente invention est donc de proposer un tour de lit dont la conception des moyens de maintien des panneaux du corps principal à l'état dressé et en applique contre la face interne des parois de l'enceinte formant cage du lit permet d'éviter tout risque de blessure de l'enfant.

[0005] A cet effet, l'invention a pour objet un tour de lit pour lit cage, tel que lit à barreaux, ledit tour de lit comprenant un corps principal formé d'un alignement d'au moins trois panneaux, à savoir un panneau central et deux panneaux latéraux reliés entre eux par l'un de leurs bords dit longitudinal et des moyens de maintien des panneaux dudit corps principal à l'état dressé en applique contre la face interne des parois de l'enceinte formant cage du lit dans une position dans laquelle le panneau central et les panneaux latéraux sont respectivement positionnables en regard l'un d'une paroi d'extrémité de l'enceinte formant cage, les autres des parois latérales de l'enceinte formant cage, caractérisé en ce que les moyens de maintien des panneaux du corps principal à l'état dressé et en applique contre les faces internes des parois de l'enceinte formant cage comprennent au moins un volet solidaire du corps principal et des moyens activables/désactivables de retenue d'au moins une partie dudit volet à l'état rabattu sur lui-même ou sur le corps principal dans une position dans laquelle la partie de volet rabattue forme avec la partie du reste de tour de lit contre laquelle ladite partie de volet est rabattue, une boucle apte à entourer une partie d'une paroi de l'enceinte formant cage dudit lit cage.

[0006] Grâce à cette conception, dans la position dans laquelle la partie de volet rabattue forme avec la partie du reste du tour de lit contre laquelle la partie de volet est rabattue une boucle apte à entourer une partie d'une

paroi de l'enceinte formant cage du lit cage, la boucle est apte à passer d'une position ouverte à l'état désactivé des moyens de retenue à une position fermée à l'état activé desdits moyens de retenue.

[0007] Les moyens de fermeture de la boucle peuvent être divers et variés. En particulier, ces moyens de fermeture peuvent être logés côté intérieur de la boucle pour être masqués.

[0008] De préférence, les moyens de maintien des panneaux du corps principal à l'état dressé et en applique contre les faces internes des parois de l'enceinte formant cage comprennent au moins deux volets solidaires du corps et des moyens activables ou désactivables de retenue d'au moins une partie de chaque volet à l'état rabattu sur lui-même ou sur le corps principal.

[0009] Divers modes de réalisation de l'invention peuvent être envisagés.

[0010] Ainsi, dans un premier mode de réalisation de l'invention, lesdits volets s'étendent d'un même côté de l'alignement de panneaux formé par le corps principal, chaque volet étant disposé dans le prolongement d'un panneau, de préférence un panneau latéral, au bord transversal duquel il est relié.

[0011] Dans ce mode de réalisation, le maintien du tour de lit s'opère par suspension du tour de lit à la lisse supérieure de chaque paroi latérale de l'enceinte formant cage du lit, la boucle venant se refermer autour de ladite lisse. Dans cette solution, il en résulte la possibilité de permettre un réglage en hauteur du tour de lit, ce qui est appréciable lorsque le sommier du lit est réglable en hauteur.

[0012] Dans un deuxième mode de réalisation de l'invention, le ou chaque volet présente un de ses bords relié au corps principal au niveau, ou au voisinage, de la zone de liaison panneau central/panneau latéral pour pouvoir se rabattre sur ledit panneau latéral.

[0013] De préférence, le ou chaque volet est relié au corps principal par un bord de liaison s'étendant sensiblement parallèlement à un bord longitudinal de liaison des panneaux du corps principal entre eux.

[0014] Dans un troisième mode de réalisation de l'invention, lesdits volets s'étendent chacun dans le prolongement d'un panneau latéral du corps principal pour former un alignement de panneaux avec les panneaux du corps principal à l'état non rabattu.

[0015] Indépendamment du mode de réalisation retenu, pour le ou au moins un volet, les moyens activables/désactivables de retenue d'au moins une partie dudit volet à l'état rabattu sur lui-même ou sur le corps principal comprennent des premiers et des deuxièmes moyens de retenue couplables entre eux de manière désactivable, les premiers moyens de retenue étant portés par la partie de volet à rabattre et les moyens de retenue complémentaires dits deuxièmes moyens de retenue étant disposés sur le reste du tour de lit dans une zone apte à s'étendre au moins partiellement en regard des premiers moyens de retenue à l'état rabattu de la partie de volet à rabattre.

[0016] De préférence, les premiers et deuxièmes moyens de retenue comprennent au moins des moyens de liaison par bouton pression et/ou par liaison auto-agrippante et/ou par boutonnage. Les moyens de liaison des deuxièmes moyens de retenue sont portés par un rabat solidaire du corps principal.

[0017] De préférence, le rabat est disposé dans le prolongement de l'alignement des panneaux du corps principal.

[0018] De préférence, le tour de lit comporte au moins deux séries de deuxièmes moyens de retenue aptes à coopérer sélectivement avec lesdits premiers moyens de retenue.

[0019] L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 représente une vue à plat d'un premier mode de réalisation du dos, c'est-à-dire du côté du tour de lit applicable contre la face interne des parois de l'enceinte formant cage du lit, à l'état non rabattu des volets, dans un premier mode de réalisation dudit tour de lit ;

La figure 2 représente une vue à plat du tour de lit de la figure 1 à l'état rabattu des volets ;

La figure 3 représente une vue en perspective du tour de lit de la figure 1 à l'état positionné dans l'enceinte formant cage d'un lit, les volets étant non rabattus ;

La figure 4 représente une vue en perspective du tour de lit de la figure 2 à l'état positionné dans l'enceinte formant cage d'un lit, les volets étant rabattus ;

La figure 5 représente une vue à plat du dos, c'est-à-dire de la face du tour de lit applicable contre la face interne des parois de l'enceinte formant cage du lit, à l'état non rabattu des volets, dans un deuxième mode de réalisation dudit tour de lit ;

La figure 6 représente une vue à plat du tour de lit de la figure 5 à l'état rabattu des volets ;

La figure 7 représente une vue en perspective du tour de lit de la figure 5 à l'état positionné dans l'enceinte formant cage d'un lit, à l'état non rabattu des volets ;

La figure 8 représente une vue en perspective du tour de lit de la figure 6 à l'état positionné dans l'enceinte formant cage d'un lit et à l'état rabattu des volets.

[0020] Comme mentionné ci-dessus, le tour de lit, objet de l'invention, est plus particulièrement destiné à être utilisé pour l'habillage d'un lit cage, en particulier d'un lit

à barreaux.

[0021] Un tel lit comporte généralement une enceinte de forme générale parallélépipédique délimitée par deux parois d'extrémité formant respectivement, la tête et le pied du lit, et deux parois latérales reliant entre elles lesdites parois d'extrémité. Chaque paroi latérale est formée d'une lisse supérieure et d'une traverse inférieure reliées entre elles par des barreaux.

[0022] De manière en soi connue, ce tour de lit comprend un corps principal formé d'un alignement d'au moins trois panneaux 2, 3, à savoir un panneau 2 central et deux panneaux 3 latéraux reliés entre eux par l'un de leurs bords 4 dit longitudinal. Ces trois panneaux de forme quadrangulaire sont donc reliés au niveau de leur bord 4 longitudinal par une liaison articulée formée par exemple par une zone de pliage pour permettre un positionnement sensiblement à angle droit des panneaux latéraux par rapport au panneau central qu'ils encadrent. Les bords longitudinaux des panneaux sont donc sensiblement parallèles entre eux et correspondent pour certains à la ligne de pliage séparant deux panneaux adjacents du corps principal.

[0023] Ledit tour de lit comprend encore des moyens de maintien des panneaux 2, 3 dudit corps principal à l'état dressé en applique contre la face interne des parois 21, 22 de l'enceinte formant cage du lit dans une position dans laquelle le panneau 2 central est positionnable en regard d'une paroi 21 d'extrémité de l'enceinte formant cage tandis que les panneaux 3 latéraux sont respectivement positionnables en regard des parois 22 latérales de l'enceinte formant cage.

[0024] De manière caractéristique à l'invention, les moyens de maintien des panneaux 2, 3 du corps principal à l'état dressé et en applique contre les faces internes des parois 21, 22 de l'enceinte formant cage comprennent au moins un volet 6 ; 7 solidaire du corps principal et des moyens 8 activables/désactivables de retenue d'au moins une partie dudit volet 6 ; 7 à l'état rabattu sur lui-même ou sur le corps principal dans une position dans laquelle la partie de volet rabattue forme avec la partie du reste de tour de lit contre laquelle ladite partie de volet est rabattue, une boucle apte à entourer une partie d'une paroi de l'enceinte formant cage dudit lit cage.

[0025] Dans les exemples représentés, il est prévu à chaque fois deux volets solidaires du corps principal et des moyens 8 activables ou désactivables de retenue d'au moins une partie de chaque volet à l'état rabattu sur lui-même ou sur le corps principal.

[0026] Indépendamment du nombre de volets, pour le ou au moins un volet, les moyens 8 activables/désactivables de retenue d'au moins une partie dudit volet 6 ; 7 à l'état rabattu sur lui-même ou sur le corps principal comprennent des premiers 9 et des deuxièmes 10 moyens de retenue couplables entre eux de manière désactivable, les premiers moyens 9 de retenue étant portés par la partie de volet à rabattre et les moyens 10 de retenue complémentaires dits deuxièmes moyens de retenue étant disposés sur le reste du tour de lit dans une

zone apte à s'étendre au moins partiellement en regard des premiers moyens de retenue à l'état rabattu de la partie de volet à rabattre.

[0027] Généralement, les premiers 9 et deuxièmes 10 moyens de retenue comprennent au moins des moyens de liaison par bouton pression et/ou par liaison auto-agrippante et/ou par boutonnage.

[0028] Comme mentionné ci-dessus, divers modes de réalisation sont envisageables.

[0029] Les figures 1 à 4 représentent un premier mode de réalisation de l'invention. Dans ce mode de réalisation, lesdits volets 6 s'étendent d'un même côté de l'alignement de panneaux 2, 3 formés par le corps principal, chaque volet 6 étant disposé dans le prolongement d'un panneau du corps principal au bord 5 transversal duquel il est relié.

[0030] En particulier, chaque volet est disposé dans le prolongement d'un panneau 3 latéral du corps principal et est relié au bord transversal dit supérieur du panneau 3 latéral à l'état dressé dudit panneau. Chaque volet 6 peut ainsi se rabattre vers l'extérieur du lit à l'état inséré du corps principal du tour de lit à l'intérieur de l'enceinte en formant une boucle autour de la lisse supérieure de la paroi latérale de l'enceinte formant cage du lit. La boucle est fermée à l'aide de boutons pressions dont la partie en creux est, par exemple portée par la partie de volet à rabattre et forme les premiers moyens de retenue, tandis que la partie en saillie est disposée sur le reste du tour de lit dans une zone apte à s'étendre au moins partiellement en regard des premiers moyens de retenue à l'état rabattu de la partie de volet à rabattre et forme les deuxièmes moyens de retenue.

[0031] Dans l'exemple représenté à la figure 1, le tour de lit comporte au moins deux séries de deuxièmes moyens 10 de retenue aptes à coopérer sélectivement avec lesdits premiers moyens 9 de retenue.

[0032] En effet, le volet 6 est équipé de premiers moyens de retenue aptes à coopérer sélectivement d'une part avec des deuxièmes moyens de retenue ménagés sur ledit volet dans une zone non rabattue dudit volet dans une première configuration de rabat dudit volet, d'autre part avec des deuxièmes moyens de retenue ménagés sur un panneau latéral du corps principal dans une deuxième configuration de rabat du volet. Ces deux configurations du rabat permettent de faire varier le positionnement en hauteur du tour de lit à l'intérieur de l'enceinte formant cage du lit, en fonction de la position du sommier de lit.

[0033] Le tour 1 de lit comporte encore à la base du corps principal, c'est-à-dire côté bord transversal des panneaux latéraux du corps principal opposé à celui relié aux volets 6, des pattes 12 élastiques aptes à entourer un barreau du lit et à venir se fixer, par exemple, par bouton pression sur le corps principal. Ces pattes 12 de fixation permettent d'éviter que la base du tour de lit s'écarte des parois de l'enceinte formant cage du lit.

[0034] Le positionnement d'un tour de lit à l'intérieur d'une enceinte formant cage de lit s'opère comme suit.

[0035] Dans un premier temps, les panneaux du corps principal sont introduits, à l'état dressé, dans l'enceinte du lit formant cage, de sorte que le panneau central s'étende en regard d'une paroi d'extrémité de l'enceinte et les parois latérales s'étendent en regard des parois latérales de l'enceinte.

[0036] Les volets 6 sont disposés dans le prolongement des panneaux latéraux au-dessus de ces derniers. Ces volets font saillie au-dessus de l'enceinte formant cage du lit. Au moins une partie de ces volets est rabattue vers l'extérieur de l'enceinte pour venir s'appliquer contre la partie non rabattue du volet ou contre un panneau latéral du corps principal auquel ledit volet est relié. Chaque partie de volet est maintenue à l'état rabattu, par exemple, à l'aide de boutons pressions.

[0037] Dans cette position, la boucle, qui est formée par la partie de volet rabattue avec la partie du reste du tour de lit contre laquelle ladite partie de volet est rabattue, se referme autour de la lisse supérieure de la paroi latérale du lit.

[0038] Les figures 5 à 8 illustrent un deuxième mode de réalisation de l'invention. Dans ce mode de réalisation, lesdits volets 7 présentent chacun un de leurs bords relié au corps principal au niveau, ou au voisinage, de la zone de liaison panneau 2 central/panneau 3 latéral pour pouvoir se rabattre sur ledit panneau 3 latéral. Le bord de liaison de chaque volet 7 au corps principal est disposé sur le panneau 2 central au voisinage de la zone de liaison panneau 2 central/panneau 3 latéral, ce bord de liaison s'étendant sensiblement parallèlement à un bord 4 longitudinal de liaison des panneaux 2, 3 du corps principal entre eux.

[0039] Dans ce mode de réalisation, les moyens de liaison des deuxièmes moyens 10 de retenue sont portés par un rabat 11 solidaire du corps principal. En effet, la boucle est fermée à l'aide de boutons pressions dont la partie en creux, par exemple est portée par la partie de volet à rabattre et forme les premiers moyens de retenue tandis que la partie en saillie est disposée sur le rabat 11, lui-même disposé dans le prolongement de l'alignement des panneaux du corps principal, rabat 11 et partie en saillie étant disposés sur le reste du tour de lit dans une zone apte à s'étendre au moins partiellement en regard des premiers moyens de retenue à l'état rabattu de la partie de volet à rabattre et forment les deuxièmes moyens de retenue.

[0040] A nouveau, dans ce mode de réalisation, le tour de lit peut comporter au moins deux séries de deuxièmes moyens de retenue aptes à coopérer sélectivement avec lesdits premiers moyens de retenue.

[0041] Il doit être noté qu'il aurait pu être considéré de manière équivalente que lesdits volets s'étendent chacun dans le prolongement d'un panneau latéral du corps principal pour former un alignement de panneaux avec les panneaux du corps principal à l'état non rabattu.

[0042] Dans ce cas, les volets 7 tels que décrits dans le deuxième mode de réalisation constituent les rabats portant les moyens de liaison pour le troisième mode de

réalisation.

[0043] Dans les deuxième et troisième modes de réalisation, la mise en place du tour de lit s'opère comme suit.

[0044] Dans un premier temps, les panneaux du corps principal sont introduits à l'état dressé dans l'enceinte du lit formant cage de sorte que le panneau central s'étend en regard d'une paroi d'extrémité de l'enceinte et les panneaux latéraux s'étendent en regard des parois latérales de l'enceinte.

[0045] Le volet 7 et le rabat 11 aptes à se rabattre contre un panneau latéral du corps latéral sont introduits entre deux barreaux de la paroi latérale de l'enceinte formant cage du lit pour faire saillie à l'extérieur du lit (voir figure 7). Ce volet 7 et ce rabat 11 sont ensuite rabattus contre le panneau latéral du corps principal en étant séparés de ce dernier par les barreaux de lit et sont maintenus en position couplée l'un à l'autre par couplage par exemple à l'aide des boutons pressions dont une partie équipe le volet et l'autre partie le rabat.

[0046] La liaison entre rabat 11 et volet 7 ferme ainsi autour des barreaux de lit la boucle formée par le rabat et le volet en coopération avec un panneau latéral du corps de base du tour de lit.

[0047] Pour un démontage du tour de lit, il suffit de procéder de manière inverse.

[0048] Il doit être noté que les boutons pressions peuvent être remplacés par une liaison autoagrippante ou par un ensemble bouton/boutonnière.

Revendications

1. Tour (1) de lit pour lit cage (20), tel que lit à barreaux, ledit tour (1) de lit comprenant un corps principal formé d'un alignement d'au moins trois panneaux (2, 3), à savoir un panneau (2) central et deux panneaux (3) latéraux reliés entre eux par l'un de leurs bords (4) dit longitudinal, et des moyens de maintien des panneaux (2, 3) dudit corps principal à l'état dressé en applique contre la face interne des parois (21, 22) de l'enceinte formant cage du lit dans une position dans laquelle le panneau (2) central et les panneaux (3) latéraux sont respectivement positionnables en regard l'un (2), d'une paroi (21) d'extrémité de l'enceinte formant cage, les autres (3), des parois (22) latérales de l'enceinte formant cage,
caractérisé en ce que les moyens de maintien des panneaux (2, 3) du corps principal à l'état dressé et en applique contre les faces internes des parois (21, 22) de l'enceinte formant cage comprennent au moins un volet (6 ; 7) solidaire du corps principal et des moyens (8) activables/désactivables de retenue d'au moins une partie dudit volet (6 ; 7) à l'état rabattu sur lui-même ou sur le corps principal dans une position dans laquelle la partie de volet rabattue forme avec la partie du reste de tour de lit contre laquelle ladite partie de volet est rabattue, une boucle apte à entourer une partie d'une paroi de l'enceinte for-

mant cage dudit lit cage.

2. Tour (1) de lit selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de maintien des panneaux (2, 3) du corps principal à l'état dressé et en applique contre les faces internes des parois (21, 22) de l'enceinte formant cage comprennent au moins deux volets (6 ; 7) solidaires du corps principal et des moyens (8) activables ou désactivables de retenue d'au moins une partie de chaque volet (6 ; 7) à l'état rabattu sur lui-même ou sur le corps principal.
3. Tour (1) de lit selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le ou chaque volet (7) est relié au corps principal par un bord de liaison s'étendant sensiblement parallèlement à un bord (4) longitudinal de liaison des panneaux (2, 3) du corps principal entre eux.
4. Tour (1) de lit selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le ou chaque volet (7) présente un de ses bords relié au corps principal au niveau, ou au voisinage, de la zone de liaison panneau (2) central/panneau (3) latéral pour pouvoir se rabattre sur ledit panneau (3) latéral.
5. Tour (1) de lit selon l'une des revendications 3 ou 4, **caractérisé en ce que** le bord de liaison de chaque volet (7) au corps principal est disposé sur le panneau (2) central au voisinage de la zone de liaison panneau (2) central/panneau (3) latéral.
6. Tour (1) de lit selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** lesdits volets s'étendent chacun dans le prolongement d'un panneau latéral du corps principal pour former un alignement de panneaux avec les panneaux du corps principal à l'état non rabattu.
7. Tour (1) de lit selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** pour le ou au moins un volet, les moyens (8) activables/désactivables de retenue d'au moins une partie dudit volet (6 ; 7) à l'état rabattu sur lui-même ou sur le corps principal comprennent des premiers (9) et des deuxièmes (10) moyens de retenue couplables entre eux de manière désactivable, les premiers moyens (9) de retenue étant portés par la partie de volet à rabattre et les moyens (10) de retenue complémentaires dits deuxièmes moyens de retenue étant disposés sur le reste du tour de lit dans une zone apte à s'étendre au moins partiellement en regard des premiers moyens de retenue à l'état rabattu de la partie de volet à rabattre.
8. Tour (1) de lit selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les premiers (9) et deuxièmes (10) moyens de retenue comprennent au moins

des moyens de liaison par bouton pression et/ou par liaison auto-agrippante et/ou par boutonnage.

9. Tour (1) de lit selon la revendication 8,
caractérisé en ce que les moyens de liaison des
deuxièmes moyens (10) de retenue sont portés par
un rabat (11) solidaire du corps principal. 5
10. Tour (1) de lit selon la revendication 9,
caractérisé en ce que le rabat (11) est disposé dans
le prolongement de l'alignement des panneaux du
corps principal. 10
11. Tour (1) de lit selon l'une des revendications 7 à 10,
caractérisé en ce que le tour de lit comporte au
moins deux séries de deuxièmes moyens (10) de
retenue aptes à coopérer sélectivement avec lesdits
premiers moyens (9) de retenue. 15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG 1

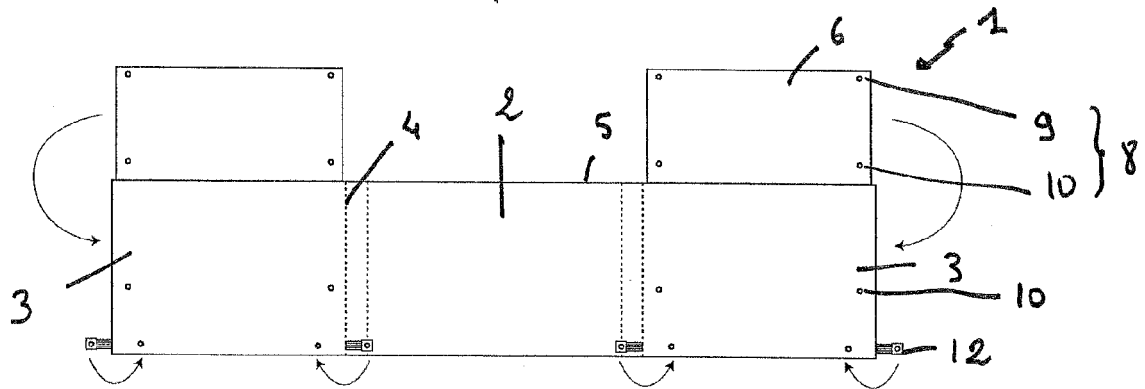


FIG 2

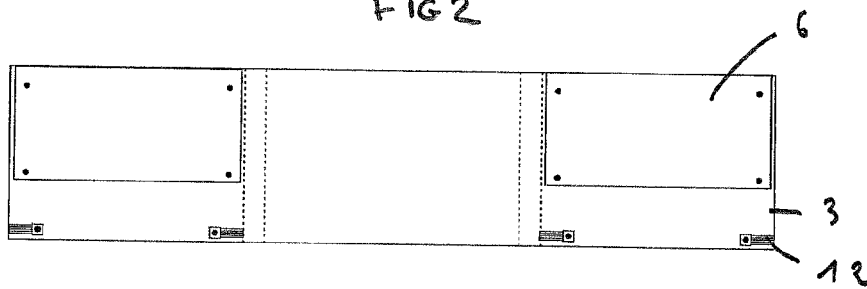


FIG 4

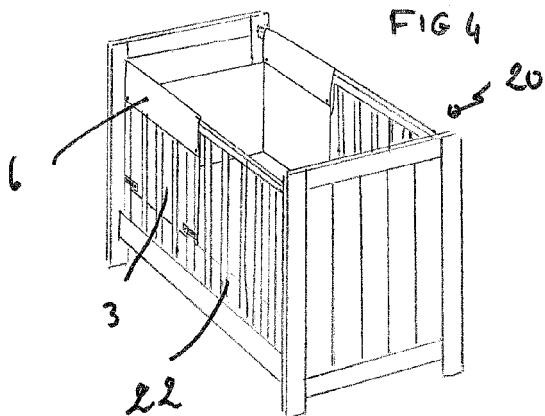
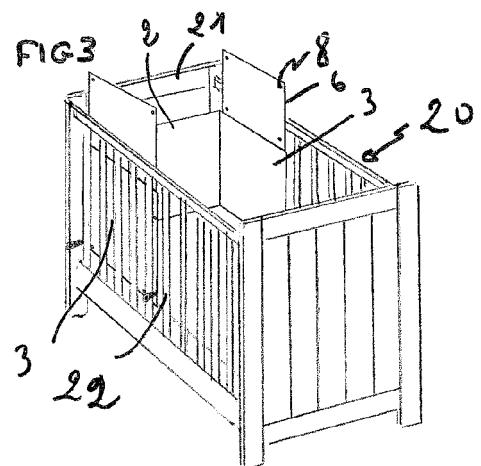
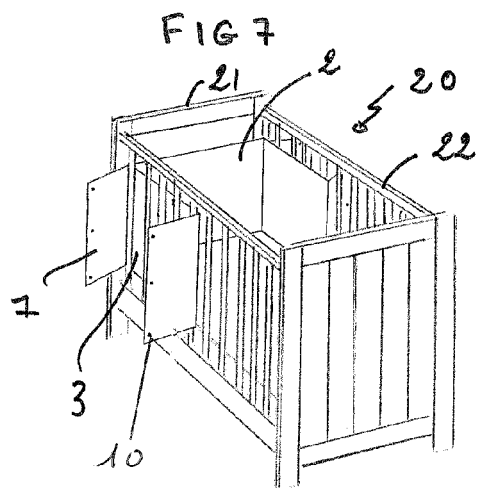
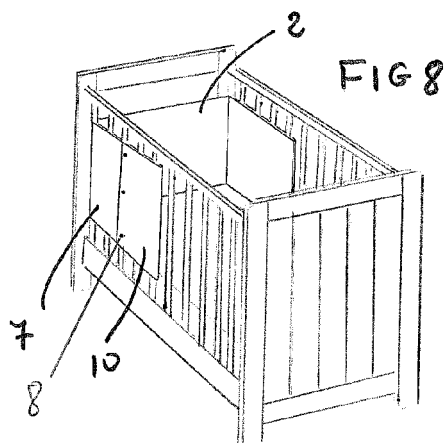
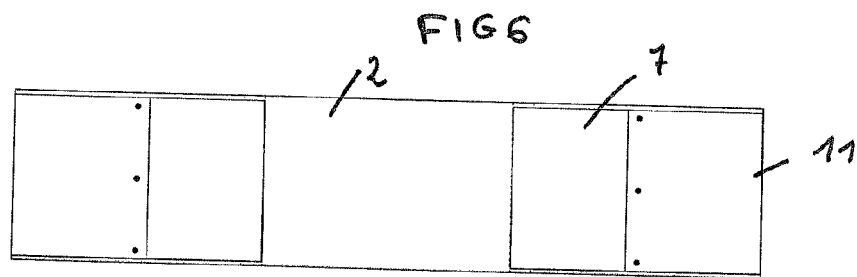
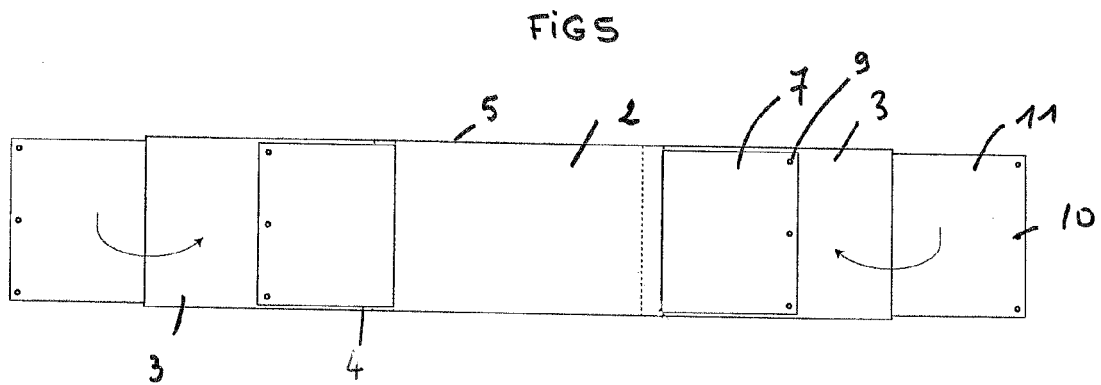


FIG 3







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 15 2532

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	GB 2 252 724 A (CZAPSKA IRENA) 19 août 1992 (1992-08-19)	1-8,11	INV. A47D15/00
A	* page 2, ligne 18 - ligne 25; figures 1-3 *	9,10	
Y	US 3 606 620 A (GLOVER JAMES FREDERICK) 21 septembre 1971 (1971-09-21)	1-8,11	
A	* colonne 2, ligne 11; figure 1 *	9,10	
A	GB 713 158 A (M S P LUXI PRODUCTS LTD) 4 août 1954 (1954-08-04) * revendications 1-3; figure 1 *	1	
A	US 3 742 530 A (CLARK M) 3 juillet 1973 (1973-07-03) * abrégé; figures *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		16 avril 2012	Amghar, Norddin
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

 1
 EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 15 2532

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-04-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2252724	A	19-08-1992	AUCUN	
US 3606620	A	21-09-1971	AUCUN	
GB 713158	A	04-08-1954	AUCUN	
US 3742530	A	03-07-1973	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82